

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05852 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : HIMMI NAFISSA 134623

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 09/09/2022

Nom et prénom du malade : HIMMI NAFISSA Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Vice de naissance + conjonctivite allergique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09 09 2022	Ophtalmologie (K10)		3000 Dh	YANNICK OphthalmoLOGISTE Dr. YANNICK Abdi, 2ème Etage, Genoussi Casablanca - Tel. 052 227 21 21

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	09/09/2022	126,40

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	15/10/22					Rokeneddine Redouane Opticien ANNAJAH Bd. Moudoukerta Bloc C N°27 CASABLANCA 3500 (D.L.)

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

**Dr. YAKOUTI Abdelkhalek**

Ophthalmologiste

Spécialiste de la chirurgie  
et des Maladies des yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voie lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophthalmologiste à l'Hôpital 20 Août

Ancien Médecin Ophthalmologiste à l'Hôpital Al Mansour

Membre de la Société Française d'Ophthalmologie



للدكتور الياقوتى عبد الخالق

أخصائى في جراحة وأمراض العيون

جلاة - ضغط العين - الحول

مسالك الدمعية أخيفوكرافيا

الليزر - العدسات اللاصقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابقاً بمستشفى 20 غشت

طبيب العيون بمستشفى المنصور

عضو في الهيئة الفرنسية لاطباء العيون

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ على أوراق التعاضدية  
09-septembre-2022

دار البيضاء في : ..... Casablanca le :

Mme HIMMI Nofissa

Monture + verres correcteurs  
progressifs

Organiques Antireflets, Amincis,  
Transition, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = - 0.25 (- 0.25 à 95°)

OG = - 1.50 (- 0.75 à 165°)

VP : ODG = Add : + 2.25

Rokneddine Redouane  
Opticien ANNAJAH  
Bd. Moudoukeita Bloc "C" N°27  
CASABLANCA

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek  
Ophthalmologiste  
El Abdi 2ème Etage - Sidi Bernoussi  
Casablanca Tel: 05 22 75 23 23

1، شارع محمد بن أحمد العبدى - الطابق الثانى - سيدى البرنوصى - الدار البيضاء

1, Bd. Mohamed Ben Ahmed El Abdi - 2<sup>ème</sup> Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA

الهاتف : 05 22 75 23 22 - 05 22 75 23 23

**Dr. YAKOUTI Abdelkhalek**

Ophthalmologiste

Spécialiste de la chirurgie  
et des Maladies des yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voie lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital 20 Août  
Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital Al Mansour

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie



الدكتور الياقوت عبد الخالق

أخصائي في جراحة وأمراض العيون

جراحة - ضغط العين - الحول

مسالك الدموع أخيوكرافيما

الليزر - العدسات اللاصقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابقا بمستشفى 20 غشت

طبيب العيون بمستشفى المنصور

عضو في الهيئة الفرنسية لاطباء العيون

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجود على أوراق التعاضدية

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek  
Casablanca le : 05/10/2022

1, Bd M. Ben Ahmed El Abdi, 2ème Etage Bernoussi  
Casablanca - Tél.: 05 22 75 23 22

Mme HIMMI Nofissa

**1/ OPATANOL collyre n1**

1 goutte 2 fois / jour pd 1 mois, les deux yeux  
(à renouveler en cas de besoin)

**2/ TOBRADEX COLLYRE n1**

2 gtt 2 fois par jour pd 15 jours, les deux yeux

6 118001 070596

Laboratoires Sothema Bouskoura  
Tobradex® 0.3/0.1% collyre en suspension, 5 ml  
AMM N°: 524/ 18 DMP/ 21/ NTO  
Boîte de 1 flacon.  
PPV : 35,70 DH

406836 MA

6 118001 070442

Laboratoires Sothema Bouskoura  
Opatanol® 1mg/ml collyre en solution  
Flacon de 5 ml  
AMM Maroc N°: 96R1/20 DMP/21/MAJ  
PPV : 90,70 DHS

407253 MA

90,70

35,70

186,150

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek  
Ophthalmologiste  
1, Bd Mohamed Ben Ahmed El Abdi, 2ème Etage Bernoussi  
Casablanca - Tél.: 05 22 75 23 22

1، شارع محمد بن أحمد العبد - الطابق الثاني - سidi البرنوسي - الدار البيضاء

1, Bd. Mohamed Ben Ahmed El Abdi - 2<sup>ème</sup> Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA

الهاتف : 05 22 75 23 22 - 05 22 75 23 23

Lunette ANNAJAH

ROKENEDDINE Redouane El Idrissi  
Bd. Moudiboukeita, Bloc G  
N° 27 - Casablanca  
Rég. Com N° : 352640  
Patente N° : 36612796  
I. F : 45525250  
ICE : 000885051000058  
GSM : 06.64.27.21.94



ركن الدين رضوان الإدريسي

شارع موديبو كيتا، بلوك ج  
رقم 27 - الدار البيضاء  
السجل التجاري : 352640  
بيانات رقم : 36612796  
الضريبة : 45525250  
000885051000058 : ICE  
06.64.27.21.94 المحمول:

Casablanca, le 15/10/22

M. HIMMI NAFISSA

Doit

Docteur

YAKONTI ABDEKHASSE

Nomenclature N°

VL OD : cyl

sph (-0.45-0.51-0.2)

OG : cyl

sph (-0.75-1.65)-1.10

VP OD : cyl

sph

ANNE+2.25

OG : cyl

sph

Verres :

Magnif (A.R) Lent. D. 100,00

Montures:

oak marron

1100,00

Facture arrêtée à la somme de :

32000,00

Frais livraison (04)

Rokeneddine Redouane  
Opticien ANNAJAH  
Bd. Moudiboukeita Bloc C N°27  
CASABLANCA

O

OG